L'ENTR'AIDE CHEZ LES ARTISTES DE CINÉMA

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A chaque tournant critique de sa carrière, POWELL a toujours trouvé un ami pour lui donner aide en encouragement. Cependant les débuts de sa grande et durable amitié avec RICHARD BARTHELMESS ne furent pas très amicaux. On offrait un rôle à POWELL dans un film de BARTHELMESS ; mais ce dernier portait alors une vive aversion à POWELL et il fit de son mieux pour qu'il n'obtînt pas le rôle. JOHN ROBERTSON, un ami de POWELL, intervint, et « DICK » consentit à oublier ses sentiments personnels. Durant la réalisation du film, leurs relations furent, malgré tout, assez tendues ; puis surmontant à contre-cœur leurs préjudices mutuels, ils finirent par se comprendre et devinrent amis inséparables. Avec RONALD COLMAN, ils ont été surnommés les trois mousquetaires de Hollywood.

Lorsque LUCILE WATSON, qui parut pour la première fois à l'écran dans « What Every Woman Knows », avec HELENE HAYES, débutait sur la scène, elle eut la bonne fortune de jouer plusieurs fois avec ETHEL BARRYMORE. Miss BARRYMORE, qui avait déjà plusieurs années d'expérience, encouragea beaucoup la jeune débutante.

« Elle fut plus que généreuse en m'aidant dans mes débuts, dit Miss WATSON. Lorsqu'on joue avec une actrice de la renommée d'ETHEL BARRYMORE, il n'est pas facile d'attirer sur soi l'attention des spectateurs. Mais, invariablement, lorsque nous jouions ensemble dans une scène, elle s'efforçait, toujours, par un geste ou une phrase improvisée, de me mettre au premier plan. Miss BARRYMORE est vraiment une femme splendide ; nous avons toujours été grandes amies depuis cette époque. C'est à ses conseils pratiques, à son aide désintéressée, que je dois ma situation actuelle. »

Gare aux sucreries !

Veillez sur la santé de votre enfant. Il est nerveux parce qu'il a mangé trop de bonbons. Vite, une cure de bon Vermifuge Lune et son organisme sera libéré. La cure du Vermifuge Lune coûte 6 francs (pharmacies). Le Vermifuge Lune existe aussi en sirop dépuratif anti-glaireux. 9001

MÉDAILLE D'HONNEUR DES MARINS DE COMMERCE

Paris, 2. — Par décision du ministre de la Marine Marchande en date du 20 décembre 1935, la médaille d'honneur des marins du commerce de l'inscription maritime du Havre, quartier de **Dunkerque** :

Ages, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Audren, chauffeur, Fort Mardyck ; Braem, chauffeur, Bray-Dunes ; Butez, matelot, Gravelines ; Darras, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Delporte, chauffeur, Calais ; Desmedt, patron de pêche, Bray-Dunes ; Devos, matelot, Calais ; Druel, matelot, Fort-Mardyck ; Fournier Becit, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Fournier Charles, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Fournier Joseph, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Fournier Julien, mécanicien pratique, Grand-Fort-Philippe ; Fournier Lazard, matelot Grand-Fort-Philippe ; Hérant Léon, matelot, Dieppe ; Hubert, patron d'Islande, Grand-Fort-Philippe.

Jennequin, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Lefébure, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Lemaire, matelot, Grand-Fort-Philippe; Loure, matelot, Dunkerque ; Neuqueiman, patron d'Islande, Grand-Fort-Philippe ; Taleux, patron d'Islande, Grand-Fort-Philippe ; Turbot, matelot, Saint-Pol-sur-Mer ; Ureel, chauffeur, Dunkerque ; Vandenbussche, matelot, Grand-Fort-Philippe ; Vandooren, chauffeur, Malo-les-Bains.

Quartier de Boulogne. — Audrissen, patron au bornage, Boulogne; Balard, matelot, Boulogne ; Bavière, matelot Boulogne ; Bigot, matelot, Etaples ; Baheux, matelot, Le Portel ; Beauvois, matelot, Boulogne; Blamengin, patron au bornage, Boulogne ; Beauvois, patron au bornage, Boulogne ; Blampain, matelot, Le Portel ; Bourgain Augustin, matelot, Le Portel ; Bourgain Jacques, matelot Au Portel ; Bourgain Jean, matelot à Cayeux, Bourgain Louis, patron au bornage, à Boulogne.

Bourgain Louis, matelot, Le Portel ; Briche François, matelot, Andresselles ; Briche Louis, matelot, Andresselles; Brimeux, certificat de capacité, Boulogne; Bulot pilote, Le Crotoy; Bu[illegible]n, matelot, Berck-Calais, matelot, Etaples ; Caloin, matelot, Boulogne ; Caloin Eugène, matelot, Etaples; Caloin Joseph, matelot Etaples; Caloin Pierre, matelot, Etaples; Cantegril, Boulogne; Caron, matelot Boulogne; Caron, matelot, Etaples; Catiepolt, matelot, Boulogne ; Caudorn, matelot, Saint-Valéry-sur-Somme ; Clerc matelot, Berck; Cointrel Emile, certificat de capacité, Boulogne ; Cointrel Eugène matelot, Boulogne ; Condette, matelot, Outreau ; Coppin, matelot, Outreau ; Coppin Jean, matelot, Le Portel.

Copplu Pierre, matelot, Le Portel ; Cousin, matelot, Etaples ; Couvelard, mecanicien, Le Portel; Couvelard, matelot, Boulogne ; Couvelard Pierre, matelot, Le Portel ; Dachicourt, matelot, Etaples; Dancel, matelot, Boulogne; Dangez, matelot, Boulogne; Debris, matelot Boulogne ; Delliaux Louis, matelot, Boulogne; Delliaux Pierre, matelot Boulogne; Delpierre Auguste, matelot, Boulogne ; Delpierre Eugène, certificat de capacité, Boulogne; Delpierre François, patron, à la pêche au large, Boulogne ; Deperiecques, matelot, Boulogne ; Depoilit, matelot, Boulogne; Deprez, matelot, Boulogne ; Descharles, matelot, Camiers ; Descharles, matelot, Etaples ; Devismes, matelot, Cayeux; Droit, matelot, Outreau ; Dubois, patron à la pêche au large, Boulogne ; Descharles, matelot, Etaples.

Duchemin, matelot, Le Portel; Dufeutrel, matelot, Outreau; Duval, patron à la pêche au large, Le Portel; E[illegible]le matelot, Boulogne; Fait, matelot, Etaples; Flahutez, patron à la pêche au large, Boulogne ; Fortin, matelot, Le Portel; Formentin, matelot, Boulogne ; Fournier, matelot, Etaples ; Fournier, matelot, Camiers; Fourny Alfred, patron à la pêche au large, Boulogne ; Fourny Joseph, matelot, Boulogne ; Fourrier, matelot, Le Crotoy; Gosselin, Etaples ; Gournay, matelot, Boulogne; Gournay, matelot, Le Portel; Gournay, matelot Boulogne ; Hagnere, matelot, Etaples ; Hedoux, patron au bornage, Boulogne.

Herbez, matelot, Outreau; Lamiraud, matelot, Le Portel; Ledez, matelot, Boulogne ; Ledoux, matelot, Le Portel ; Lemaire, matelot, Boulogne; Le Maout, mécanicien, Boulogne; Leprêtre, matelot Etaples; Leprêtre, chauffeur, Leprêtre Jean, patron à la petite pêche, Etaples; Leprêtre Pierre, matelot, Etaples ; Le Tallec, mécanicien de première classe, Boulogne; Loriette, matelot, Boulogne; Loth, patron à la petite pêche, Etaples ; Magnier, matelot, Outreau ; Margolle, matelot, Etaples; Masson, matelot, Saint-Valéry-sur-Somme; Merlin, matelot, Outreau; Monard, matelot, Boulogne ; Noël matelot, Etaples ; Outurquin, matelot Le Crotoy; Plé, matelot, Boulogne.

Pont, patron au bornage, Le Portel ; Pourre, matelot, Le Portel; Pourre Jean matelot, Boulogne; Pourre Louis, matelot, Boulogne ; Pourre Louis, matelot Boulogne ; Ramet Charles, matelot, Etaples; Ramet Emile, patron à la petite pêche, Etaples; Renoux, matelot, Boulogne ; Robert, matelot, Le Portel; Roc, Matelot, Boulogne; Tavernier, matelot, Saint-Valéry-sur-Somme; Vimeux, pilote Cayeux; Wacque Auguste, matelot, Etaples; Wattel, matelot, Boulogne; Wattez, patron au bornage, Boulogne.

DUBO

DUBON

DUBONNET
VIN TONIQUE
AU QUINQUINA
d'après A. M. CASSANDRE

LES PERMIS DE CHASSE

Paris, 2. — Le « Journal Officiel » publie ce matin un arrêté modifiant l'indication du prix portée sur les formules de permis de chasse. En voici le texte :

Article premier. — L'indication du prix figurant sur les permis de chasse départementaux sera modifiée et portée à **74 francs.**

Article 2. — Il est créé pour constater la prorogation de validité des permis de chasse départementaux un timbre mobile de 74 francs.

Article 3. — L'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre fera déposer aux greffes des cours et tribunaux un modèle de la formule et du timbre mobile créés par le présent arrêté.

ENGELURES, CREVASSES
Exiges Pommade Ardagh, le tube **5** fr.
9327

LES PROCHAINES ÉLECTIONS GÉNÉRALES EN GRÈCE

Athènes, 2. — Dans une déclaration publiée par les journaux, M. Demerdzis, président du Conseil, annonce que les élections auront lieu à la date fixée, c'est-à-dire le 26 janvier, la situation ne permettant pas d'ajournement.

LE MERVEILLEUX TRAITEMENT du DOCTEUR VIDAL

LE GRAND SYMPATHIQUE MAITRE DE LA DOULEUR

Une lueur nouvelle est apparue depuis que l'on connaît davantage l'intime action physiologique du Grand Sympathique.

Et lorsque l'on a découvert l'infinité des ramifications nerveuses qui s'épanouissant au niveau des fosses nasales, on s'est demandé, à juste titre, si la nature n'avait pas voulu nous doter d'un véritable Central nerveux au moyen duquel nous pourrions aussi facilement qu'avec un clavier agir sur tel membre malade ou tel organe déficient.

Il a fallu certes de longues années d'efforts, de recherches, d'observations pour établir les relations précises existantes entre ces points d'émergence du Grand Sympathique et les différentes parties de notre organisme.

Quoi qu'il en soit, il est possible actuellement de calmer ou même de supprimer complètement la douleur. Le procédé est simple : il s'agit de « solliciter » le Grand Sympathique à l'aide de petits stylets métalliques que l'on applique légèrement à des points précis des fosses nasales ; un léger larmoiement, une vibration à peine perceptible et, sans aucune douleur, la réaction bienfaisante est obtenue. Suivant l'état du malade, la nature de ses troubles, la réaction se manifeste plus ou moins vite et amènera soit le soulagement, soit la guérison.

Les malades n'ont plus, désormais, le droit de désespérer. Tous ceux qui souffrent d'asthme, de rhumatismes, de certains cas de paralysie (tabès, hémiplégie, Parkinson), de troubles circulatoires (hypertension, retour d'âge, de troubles digestifs (entérite, constipation) et, surtout, de troubles nerveux (insomnies, vertiges, angoisses, neurasthénie, tremblements) peuvent espérer retrouver une existence normale.

Ils doivent, en toute confiance, se présenter à l'Institut du Docteur VIDAL, situé à **LILLE, 13 rue Faidherbe**

Consultations tous les jours de 10 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Le Docteur VIDAL envoie gratuitement une brochure de sa méthode et renseigne les malades par correspondance sur chaque cas particulier. On peut prendre rendez-vous Tél 505.65. 9453

UN TRAFIQUANT DÉCLARE QU'IL SE LIVRAIT A DES EXPÉRIENCES

Paris, 2. — A la suite d'une longue filature, M. Lefebvre, commissaire à la police judiciaire, chef de la brigade mondaine, a arrêté, hier, Auguste Salgues, dit « Raymond », 27 ans, originaire d'Oran, se disant représentant de commerce, habitant rue d'Orsel-Salgues, ayant un autre domicile, rue Crétel, où il habitait avec son amie. M. Lefebvre ayant perquisitionné à cette dernière adresse, découvrit sept paquets d'héroïne et trois petits bidons ayant contenu de l'opium.

M. Lefebvre trouva également dans les poches de Salgues, une autre adresse, 103, boulevard Lefebvre, et un trousseau de clés que Salgues déclara avoir trouvé. Le commissaire se rendit boulevard Lefebvre et constata que les clés ouvraient un petit pavillon. Salgues avoua alors qu'il habitait là.

Une perquisition faite aussitôt, permit de découvrir un petit laboratoire comportant tous les appareils servant à la fabrication des stupéfiants et, en examinant de près une poudre, le commissaire s'aperçut qu'elle était analogue à celle trouvée dans un laboratoire récemment détruit, rue du Faubourg Saint-Honoré. Interrogé sur cette découverte, Salgues déclara qu'il se livrait à des expériences. Il a été envoyé au Dépôt et son amie laissée en liberté.

DE NOUVEAUX AÉRODROMES DOUANIERS DEVIENNENT INDISPENSABLES

On nous communique :

« La Fédération Aéronautique de France n'a pas abandonné le projet qu'elle caresse depuis 1932, de faire doter la France de nouveaux aérodromes douaniers devenus indispensables du fait du développement constant de l'aviation de tourisme. Le Ministère des Finances a, jusqu'ici, répondu par la négative, à l'appel pressant de la Fédération qui, cependant, avait tenté un effort de conciliation en auggérant que, dans le but d'éviter des dépenses supplémentaires, ce soit les gardiens d'aérodromes qui remplissent les fonctions réservées aux seuls représentants de l'Administration des Douanes. Or, d'après le Ministère des Finances, ces fonctions sont trop délicates pour être confiées à des personnes non qualifiées dont l'utilisation pourrait nuire à l'intérêt général du pays. La Fédération aéronautique de France ne s'est pas rebutée puisqu'elle vient d'adresser une nouvelle demande au Ministère des Finances où, justement, l'intérêt général fournit le fond. On sait que le nombre insuffisant des aérodromes douaniers oblige les pilotes à effectuer d'importants crochets qui, le plus souvent, doublent et triplent même le parcours qu'ils se proposent d'accomplir. Le touriste étranger doit, lui aussi, subir les formalités douanières et se trouve, de ce fait, aux prises avec les mêmes désagréments. Cette situation constitue, à n'en pas douter, un sérieux obstacle dont doit automatiquement se ressentir notre industrie touristique.

» Le touriste aérien étranger évite le plus possible la France préférant des pays comme l'Italie, où, sur n'importe quel point du territoire il peut trouver l'aérodrome douanier dont il a besoin. C'est un point de vue à considérer au moment où un effort est tenté par M. Laurent-Eynac, ministre des Travaux Publics pour que la France redevienne le centre touristique de prédilection des voyageurs étrangers. Depuis 1932, le nombre des aérodromes douaniers n'a pas été augmenté, et pourtant, depuis cette époque, le nombre des avions de tourisme est passé de 350 à 1.100. Que demande donc la Fédération ? Simplement la création de sept nouveaux aérodromes à **Dunkerque**, Mézières, Sarreguemines, Belfort, Chaux, Chambery, Annemasse, Cannes, c'est-à-dire un strict minimum permettant aux aviateurs d'accomplir leurs formalités douanières à tous les ports aériens de la France.

» Souhaitons vivement que la nouvelle offensive de la Fédération Aéronautique de France soit couronnée de succès et que le Ministère des Finances comprenne cette fois que son veto est une entrave à l'essor de l'aviation de tourisme, surtout aujourd'hui où le rayon d'action des avions de plaisance incite leurs occupants à s'échapper des frontières de France ».

LA REVISION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT

On nous communique :

« Le ministre de la Guerre vient de donner des instructions formelles aux généraux commandant les régions, en vue d'établir une nouvelle liste des unités ou formations donnant droit à la carte du Combattant. Par conséquent, les anciens combattants ou mobilisés dans des formations de l'avant, ainsi que les R.A.T., auxquels la carte a été refusée ou retirée, ne doivent pas considérer ces refus, ou retraits comme définitifs, puisque de nouvelles conditions d'attribution de la dite carte doivent intervenir. Au contraire, ils ont intérêt à formuler une nouvelle demande en usant des voies de recours qui leur sont ouvertes. Il en est de même de ceux qui n'ont pas encore réclamé leur carte et risquent de perdre le bénéfice de tout rappel de retraite. Les uns et les autres doivent s'adresser ou écrire — contre timbre pour la réponse, à la Fédération Nationale des Anciens Combattants (F.N.A.C.), 68, chaussée d'Antin, à Paris (IXe), qui leur fera parvenir, en même temps qu'un questionnaire à remplir et à lui retourner, tous modèles de demandes et les instructions nécessaires.

Trop manger fatigue le foie

Coliques, diarrhée, vomissements, etc.

A la suite de copieux repas — qui n'en a pas fait, ces temps-ci ? — il n'est pas rare d'observer des troubles tels que : amertume de la bouche, nausées, vomissements, coliques, diarrhée, constipation, etc. Le plus souvent, ces troubles viennent de la fatigue ou d'un dérangement du foie. Or, il est facile aujourd'hui de rendre au foie son activité, de le rééduquer.

« Après une série de bons dîners — écrit M. S..., à T..., — je souffrais de vomissements, de coliques et de diarrhée. Mon côté droit était douloureux. J'ai pensé que cela venait de mon foie et j'ai pris de l'Hépascol François. Le résultat a été merveilleux. En trois jours, plus de vomissements ni de douleurs, des garde-robes régulières, des digestions parfaites. » (Lettre D. 471).

L'Hépascol François décongestionne, tonifie et « délasse » le foie fatigué par les excès de table. C'est la providence des gros mangeurs et de tous ceux qui ont le foie susceptible, déficient ou malade. Faites l'essai d'un seul flacon et constatez, de jour en jour, comme vous digérez mieux. Toutes pharmacies : 10 fr. 60 le flacon ; 16 fr. 95 le double flacon. 9381

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Les recouvrements opérés pendant le mois de novembre 1935 au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de 2.960.530.900 francs, dont 2.814.974.100 francs provenaient des recettes normales et permanentes. Pour les onze premiers mois de l'exercice 1935 les sommes recouvrées pour les contributions indirectes, monopoles, domaines, ressortent à 24.353 millions, soit 4.631 millions en moins par rapport aux évaluations budgétaires et 1.046 millions en moins par rapport aux recouvrements des mois correspondants de 1934. Les recouvrements effectués au titre des impôts sur le revenu au cours du mois de novembre 1935 s'élèvent à 877.810.000 fr. Cette somme est supérieure de 189.943.000 fr. aux recouvrements constatés en novembre 1934. Pendant la même période il a été recouvré au profit de l'Etat, des Départements, Communes et établissements divers, au titre des anciennes contributions directes et taxes assimilées, une somme de 1.381.746.000 fr. Le total des contributions directes accuse en novembre 1935 atteint ainsi la somme de 2 milliards 259 millions 556.000 fr. D'autre part, les produits recouvrés en novembre 1935 par l'administration des postes forment un total de 309.637.000 fr., supérieur de 14 millions 737.000 fr. aux évaluations et de 9 millions 187.000 francs aux recouvrements du mois correspondant de 1934.

MORT DE L'AVIATEUR ITALIEN GUISEPPE MORRO

Rome, 2. — On annonce la mort subite à Gênes de l'aviateur Guiseppe Morro, qui, après avoir participé à deux raids transatlantiques, avait perdu la vue au cours d'un accident qui se produisit lors de la préparation du vol Italie-Etats-Unis 1933.

UNE DIZAINE DE BELGES HITLÉRIENS ARRÊTÉS

Malmédy, 2. — Alors que les chefs du mouvement nazi dans les cantons rédimés belges viennent d'être récemment expulsés, l'ordre a été de nouveau troublé à Malmédy par un groupe d'adhérents à la Société de gymnastique du « Turnverein », affilié au fameux « Heimatbund », à tendances séparatistes.

Vers une heure du matin, à la sortie d'un bal dont les gendarmes surveillaient la fermeture à l'heure réglementaire, des membres du « Turnverein » se mirent à injurier les gardiens de l'ordre et commencèrent à les lapider en criant : « Heil Hitler ». Les gendarmes dont aucun ne fut sérieusement blessé parvinrent à disperser l'attroupement à coups de matraques et à identifier les meneurs. Ils ont procédé aujourd'hui à une dizaine d'arrestations. L'une des personnes poursuivies s'est réfugiée en Allemagne.

Pour équilibrer votre budget

Vous avez passé de bonnes fêtes de Noël et du Jour de l'An, mais cela vous a occasionné certaines dépenses supplémentaires qui n'ont pas été sans grever lourdement votre budget. Un bon moyen pour rétablir l'équilibre de vos finances consiste à faire une plus large part aux plats sucrés sur votre table. Ils sont très nourrissants, agréables au goût et peu coûteux à préparer puisque le sucre est actuellement très bon marché. 9202

FÉDÉRATION DU NORD DES ESSI (SYNDICAT D'INITIATIVES)

En vue d'intensifier la propagande en faveur des plages de la Côte d'Opale, tous les Syndicats d'Initiatives de la Côte, depuis **Bray-Dunes** jusqu'au **Tréport** se réuniront à **Lille**, en assemblée générale le dimanche 19 janvier, à 10 h. dans les salons de l'Hôtel Bellevue (entrée rue Jean Roisin).

Pour tous renseignements, s'adresser à M. René Reubrez, 48, rue Berthelot à **La Madeleine-lez-Lille.** Téléphone : Lille 508.57.

LE REVEIL AUTOMOBILE

Les décrets relatifs au poids et à la largeur des véhicules dits articulés

Le Président de la République Française :

Décrète :

Art. 1er. — Le troisième alinéa de l'article 2 du décret du 30 Juin 1934 est modifié comme suit :

« La longueur totale, soit du véhicule articulé constitué par un tracteur mécanique et une semi-remorque, soit de l'ensemble formé par un véhicule et sa remorque, toutes saillies comprises, mais non compris l'attelage si le véhicule est à traction animale, ne doit pas dépasser 12 mètres étant entendu que, mesurés séparément, chacun des éléments, véhicule et remorque, ne dépassera pas 10 mètres ».

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 3 du décret du 30 Juin 1934 est modifié comme suit :

« Sous réserve des dispositions de l'article 14 du code de la route concernant les transports exceptionnels, le poids total en charge ne doit jamais excéder 15 tonnes pour un véhicule unique et 18 tonnes pour l'ensemble formé par un véhicule et sa remorque ou par un véhicule articulé ».

Art 3. — L'article 6 du décret du 30 Juin 1934 est modifié comme suit :

« Les dispositions du présent décret sont immédiatement applicables.

« Toutefois pour les véhicules mis en circulation avant le 1er Janvier 1936, les dispositions de l'article 2 du premier alinéa de l'article 3 et du premier alinéa de l'article 4 ne seront applicables qu'à partir du 1er Janvier 1939. Passé cette date, les Préfets pourront, à titre exceptionnel autoriser à circuler à l'intérieur des villes, les véhicules destinés au transport des personnes et dont le gabarit est compris entre 2 m. 35 et 2 m. 50 ».

Art. 4. — Les dispositions ci-dessus pourront être modifiées par décrets pris dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 5. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 8 Juin 1935.

Le marché français ne brille guère

L'année 1935, les six premiers mois tout au moins, n'ont pas apporté d'amélioration dans la balance commerciale automobile.

Les ventes sont bien au-dessous de celles de 1934 et les importations ont sensiblement augmenté.

Néanmoins, on a fabriqué 89.306 véhicules, on en a vendu 80.372 ; on a fabriqué 12.000 véhicules industriels pour en vendre 10.772.

D'autre part, on a vendu 161.318 voitures de seconde main.

Les exportations ont diminué de 8,9 % pour les voitures de tourisme, de 30,7 % pour les véhicules industriels, et ont augmenté d'environ 3 % pour les motos.

LA SUPPRESSION DES VIDANGES D'HUILE

Une firme américaine vient de réaliser un appareil qui permettra de faire gagner beaucoup de temps aux motoristes et qui constitue un équipement de grande utilité pour les garages et les stations d'essence et d'huile.

Ce nouvel appareil, dénommé « changeur d'huile en 5 minutes » a été établi pour supprimer la routine qui consiste à dévisser le bouchon se trouvant sous le carter chaque fois que l'on veut vidanger l'huile du moteur.

Grâce à cet appareil, il n'est plus nécessaire que le mécanicien se glisse sous la voiture, ouvre le robinet et laisse s'écouler lentement l'huile sale par gravité. Des pompes électriques aspirent l'huile du carter par l'ouverture de remplissage, la refoulent dans un réservoir en verre à travers duquel le conducteur de la voiture peut voir lui-même l'état de l'huile.

Si l'huile a besoin d'être changée, l'ouvrier ferme simplement le contact et l'appareil aspire toute l'huile du carter. Si l'huile est en bon état, la pompe réversible refoule de nouveau l'huile dans le moteur. Toute l'opération ne prend pas plus de cinq minutes, d'où le nom de l'appareil. Celui-ci consiste en une sorte de réservoir de bonnes dimensions, divisé en deux compartiments, l'un d'eux contient environ 120 litres et est destiné à de l'huile fraîche. Au-dessus de l'appareil est fixé un récipient de verre de 12 litres, comportant des graduations et permettant la lecture de la quantité d'huile soutirée. L'aspiration est munie d'une crépine, qui, au moyen d'une pièce de verre qui l'entoure, permet d'inspecter les dépôts et autres matières étrangères soutirées du carter, cette crépine étant d'ailleurs facilement démontable.

Le mécanisme consiste en une pompe électrique comportant un clapet à trois voies et un inverseur électrique facilitant la commande. La pompe réversible est du même type que celle montée sur des appareils servant à graisser sous pression les boîtes de vitesse et le pont arrière.

Cet appareil qui est en service depuis peu de temps, aux États-Unis, y a remporté un très vif succès. Il constitue, en effet, une nouveauté très appréciée dans les stations de services et le fait qu'il permet instantanément à un automobiliste de voir l'état de l'huile de son moteur est un puissant argument en faveur du changement d'huile immédiat.

Bien souvent, en effet, l'automobiliste qui voudrait faire effectuer la vidange de son moteur retarde cette opération, parce qu'il sait que dans certains cas il faut près d'une heure pour que l'huile puisse s'écouler, et c'est souvent au moment où il devrait consacrer cette heure à cet entretien qu'il ne dispose pas du temps nécessaire.

L'inspection technique des véhicules industriels va être réalisée

L'inspection technique des véhicules automobiles, qui est chose faite, en Amérique, connaît en France, un premier stade d'application.

Le décret de coordination des transports du 17 juillet 1935 a comporté, en effet, sous le titre Contrôle de matériel, un article ainsi conçu :

« Les véhicules affectés aux transports publics de marchandises devront faire l'objet, au moins une fois par an, d'une visite technique effectuée par des experts indépendants du transporteur désignés par le préfet, avec l'approbation du ministre des Travaux publics.

Les frais de visite seront à la charge de l'entrepreneur.

La première visite devra avoir lieu avant le 1er mars 1936.

Un exemplaire du procès-verbal de chaque visite sera adressé au préfet, qui le transmettra au Comité technique départemental.

Si l'état du véhicule laisse à désirer, le procès-verbal de visite devra spécifier les défectuosités constatées ; le véhicule ne pourra alors être remis en service qu'autant qu'il sera remédié auxdites défectuosités ».

La question qui se pose est de savoir quels seront les experts désignés par le ministre. Il est à souhaiter que les Chambres syndicales spécialisées soient consultées et que les experts soient des professionnels avertis, plutôt que des techniciens. Nous verrions fort bien par exemple, qu'on fît appel à la Chambre syndicale des réparateurs d'automobiles de France, de M. Coindre, qui est particulièrement qualifié pour une pareille tâche, et qui, si nous sommes bien renseignés, fournit déjà des experts dans les contestations judiciaires.

JURISPRUDENCE

ENCOMBREMENT ET ACCIDENT : RESPONSABILITE DU CAMIONNEUR

Le Tribunal de commerce du Havre, le 17 juillet, a précisé les devoirs des conducteurs de camions sur voie étroite.

Si les dimensions d'un camion, sa charge et l'étroitesse du chemin obligent le conducteur à occuper plus de la moitié de la chaussée, ce conducteur ne peut circuler qu'à ses risques et périls, il doit s'assurer que la présence de son camion ne sera pas une cause d'accident.

Au cas de collision sur un chemin vicinal étroit, la responsabilité de l'accident incombe en totalité au conducteur du camion qui, en raison de ses dimensions, occupait plus de la moitié de la chaussée. On ne peut reprocher à l'autre conducteur d'aller à une vitesse exagérée (25 km. à l'heure), s'il tenait rigoureusement sa droite et laissait libre plus de la moitié de la chaussée, c'est-à-dire un espace plus que suffisant pour le passage d'un autre véhicule de dimension normale.

ESSAIS DE VOITURES A GAZOGÈNE

Le Service des Eaux et Forêts a fait dans la forêt de MARLY les essais des nouvelles voitures à gazogène dont il vient de faire l'acquisition. — Notre photo montre le chargement des gazogènes.

T.S.F.

RADIO P.T.T. NORD à LILLE (247 m. 3). — **Vendredi 3 Janvier.** — 6 h. 50 : Relais de Paris P.T.T. : Bulletin météorologique. — 7 h. : Relais de Paris P.T.T. : Informations, Revue de la Presse. — 7 h. 40 : Disques : Défile des beautés (marche one step). Où ? ... C'est à Paris (marche one step). Orchestre, Charmante aux regards (fox-trot). Une Marguerite (slow fox). Orchestre : Chaparrita (son-rumba). Alma de Mujer (rumba). Rico's créole band. — 8 h. : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Revue de la Presse. — 8 h. 40 : Disques (même programme qu'à 7 h. 40) — 9 h. : Relais de Paris P.T.T. : Revue de la Presse. — 11 h. : Relais de Bordeaux Lafayette. — 12 h. 20 : Disques : Introduction : Prélude du 2e acte, Prélude du 3e acte, Prélude du 4e acte. — 12 h. 15 : Relais d'Alpes Grenoble. — 13 h. : Relais de la Tour Eiffel, Bourse des valeurs. — 13 h. 10 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique ; Physionomie d'ouverture de la Bourse. — 13 h. 30 à 14 h. : Relais d'Alpes Grenoble. — 14 h. 20 : Relais de la Tour de la Station Radio Coloniale. — 15 h. 45 : Eiffel : Coure divers. — 14 h. 30 : Relais Relais de la Tour Eiffel, Bourse. — 16 h. : Récital d'orgue. — 17 h. : Relais de la Tour Eiffel : Cours divers. — 17 h. 10 : Disques : Trio pour piano, hautbois et basson : a) Andante, b) Rondo, Poulenc, Lamoriette et Dherin ; Le chant de l'ange, Quatuor Paul Godwin, Vieille chanson espagnole, Chanson intime, Quintette Jean Roe. — 17 h. 30 : Causerie universitaire : « César Franck », par M. le docteur David. — 18 h. : Demi-heure féminine — 18 h. 30 : Radio Journal. — 19 h. 30 : Disques. — 19 h. 45 : Les grandes entreprises humaines à travers les âges, causerie par M. Minet, architecte agréé, professeur à l'Institut Catholique des Arts et Métiers « Le Temple de Karnak ». — 20 h. : Disques. — 20 h. 30 : Emission fédérale : « Le Tartuffe », de Molière. — 22 h. 30 : Relais de Paris P.T.T. : Informations ; Bulletin météorologique.

RADIO PARIS (1.648 m. 8). — 7 h. : Désolances, Les Roses de Saadi ; Novembre ; Minuetto. — 8 h. : Chansons bretonnes. — 10 h. 15 : De la Sorbonne ; Cours de la littérature à l'époque d'Auguste. — 11 h. 15 : Marche hongroise ; Marche triomphale d'Aida ; Marche nuptiale d'alcool ». — 12 h. 15 : Obéron, Le Jontiale du Coq d'Or. — 11 h. 30 : « Le Statuetteur de Notre-Dame ; Nuit sur la Baie de Palma, Estudiantina ; Le Calife de Bagdad, Madame Chrysanthème ; La Geôle tendre ; Par le chemin joli ; Un conte ; Sérénade nocturne ; Suite marocaine ; Floslé ; Les Joyeuses commères de Windsor. — 14 h. : Pages de Loti. — 14 h. 30 : De Weber ; Le Freischutz, Mouvement perpétuel ; Euryanthe ; Sonate. — 15 h. : Lecture de « La Poule », de Duvernois. — 16 h. : Musique de chambre tchécoslovaque. — 17 h. : Coure d'anglais. — 17 h. 25 : Le Palais. — 17 h. 30 : Les Saisons ; Chanson géorgienne ; Le Prince Igor ; Dans la plaine blonde. — 18 h. : Pour l'enfance en danger moral ; Causerie de Marcelle Tinayre. — 18 h. 30 : Nemouna ; Sérénade florentine ; Poème d'un jour ; Madrigal, Fervaal ; Sérénade ; Valse ; Sérénade en si bémol ; Marche américaine. — 19 h. 30 : Chronique théâtrale, par Edmond Sée. — 19 h. 40 : La Chasse. — 19 h. 45 : La Gastronomie. — 20 h. : Restons-en là ; C'était un coup charmant ; Le premier beau dimanche ; C'était un bateau d'amoureux ; Récital de piano ; Forlane du Tombeau de Couperin ; Noctuelles des Miroirs (Ravel), Trois Etudes (Stravinsky). — 20 h. 45 : La Béarnaise, opérette en 3 actes, d'André Messager. — 22 h. 45 : Sonate en fa (Lœillet) ; Au clair de Lune ; Quatuor à cordes en si bémol (Lalo) ; « La Cloche » ; Sonate (Fauré) ; Phidylé ; Menuet des toilets ; Danse des Sylphes ; Etienne Marcel, ballet ; Ballet du Cid ; Ballet d'Isoline.

TOUR EIFFEL (206 m.). — 14 h. 30 : Station coloniale : Suite en si mineur (Gach), Poro, Manon Lescaut ; Mes larmes, A ma Fiancée ; Recueillement ; L'Attaque du Moulin ; Danses hongroises ; Madrigal ; Absence ; Chanson des trains et des gares, Ouvre tes yeux bleus ; Recuerdos de Viage, La Poupée de Nuremberg. — 16 h. : Bordeaux. — 16 h. 30 : Géhographie. — 17 h. 15 : Cours de M. Strowsky, L'Inquiétude dans la littérature contemporaine. — 20 h. 30 : Gabriel Fauré : Troisième Nocturne ; Douzième Barcarolle ; Dans les ruines d'une abbaye ; Rêve d'amour ; Sylvie ; L'Absent ; Cinquième Barcarolle, Deuxième impromptu ; Mélodies : Le Pays des Rêves ; La Rose, Noël, Les Présents ; Quatuor à cordes

PARIS P.T.T. (431 m. 7). — 9 h. 40 : « Philosophie, histoire ». — 11 h. : Bordeaux. — 12 h. 15 : Grenoble. — 12 h. 45 : Vedettes — 14 h. 30 : Station coloniale. — 16 h. : Télévision. — 16 h. 30 : Cours de musique et de chant. — 17 h. : Fiesque ; Allegro et Appassionnato (Lalo) ; Intermezzo en si mineur ; Marche turque en la bémol ; Scherzo en si bémol (Moussorgski). — 18 h. : De la Schola Cantorum, concert d'orgue. — 19 h. 38 : Noël berrichon ; Mélodie en fa ; Dimitri Donskoff (Rubinstein) — 20 h. : Le Théâtre chinois par Louis Laloy. — 20 h. 30 : Emission fédérale : « Tartuffe ».

POSTE PARISIEN (312 m. 8). — 7 h. 10 : Vive Cuba ; Con Fuego ; Pour être heureux en ménage, Pour ton bonheur ; Pipsy et Arlequin ; Mademoiselle Maître Patheln — 12 h. 5, La Payse à Jean ; Plaisir d'amour ; Le Cygne. — 13 h. 19 : La Biche, Les Désillusions. — 13 h. 55 : Nouveaux disques — 18 h. 21 : La Grotte de Fingal (Mendelssohn). — 19 h. 52 : Chanson d'amour ; Vers l'abîme ; Mon cœur t'appelle. — 20 h. 28 : Mauricot et Pierre Varenne. — 20 h. 40 : Edmond Rambaud. — 21 h. 15 : Music-hall, avec Marthe Ferrare, Dora Gold, Luxor, Nobad.

PECAMP (269 m. 5). — 11 h. : Marche aux flambeaux ; Capriccio espagnol ; Nocturnes ; Une nuit sur le Mont-Chauve ; Quatrième ballade ; Concerto pour violon en ré ; Mazurka. — 20 h. 15 : Arpège ; Première arabesque ; Mzurka en si mineur ; Etude pour les cinq doigts. — 21 h. :